

Québec, le 19 octobre 2012

MODIFICATION

Ministère des Transports du Québec
Bureau de la coordination du Nord-du-Québec
26, Mgr Rhéaume Est, 2^e étage
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3J5

N/Réf. : 3215-07-10

Objet : Aéroport nordique de Quaqtq
Travaux d'amélioration des aires de mouvements de l'aéroport de
Quaqtq - Nunavik

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 9 juillet 1987 en vertu de l'article 201 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), à l'égard du projet ci-dessous :

- construction de l'aéroport nordique de Quaqtq.

À la suite de votre demande datée du 21 mars 2011, reçue le 23 mars 2011, et complétée le 23 juillet 2012, et conformément à la décision de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, j'autorise, conformément à l'article 122.2 de ladite loi, le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser les modifications suivantes :

- travaux de rechargement et d'élargissement de la piste sur environ un mètre sur une bonne partie de sa longueur totale;
- remplacement du balisage existant;
- exploitation d'une nouvelle carrière, où 150 000 mètres cubes de matériaux pourront être extraits sur une superficie de 2,9 hectares et une profondeur maximale de 15 mètres, qui se trouve à environ 300 mètres à l'est de la piste d'atterrissage de l'aéroport.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre de M. Denis Blais, du Ministère des Transports du Québec, à M^{me} Diane Jean, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 21 mars 2011, concernant la demande de modification de certificat d'autorisation pour les travaux d'amélioration des aires de mouvements de l'aéroport de Quaqtq, 1 page et 1 pièce jointe;

MODIFICATION

- 2 -

N/Réf. : 3215-07-10

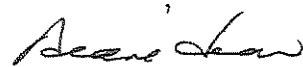
- Courriel de M. Philippe Lemire, du Ministère des Transports du Québec, à M^{me} Mireille Paul, du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 8 juin 2012, concernant les réponses aux questions pour le projet d'amélioration des aires de mouvements de l'aéroport de Quaataq – Nunavik, 2 pages, 2 pièces jointes et 1 carte;
- Lettre de M. Philippe Lemire, du Ministère des Transports du Québec, à M^{me} Diane Jean, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 23 juillet 2012, concernant un complément d'information pour le projet d'amélioration des aires de mouvements de l'aéroport de Quaataq – Nunavik, 3 pages et 1 pièce jointe.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

La modification devra être réalisée conformément à cette demande de modification et à ces documents.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,



Diane Jean